

# SOCIETE D'ARCHEOLOGIE ET D'HISTOIRE DU PAYS DE LORIENT

Maison des Associations – 12 rue Colbert - 56100 LORIENT tél 0297646748

## BULLETIN D'INSCRIPTION

Dimanche 29 janvier 2012 – LANVENEGEN (56320)

M. Mme. Mlle : ..... adhérent - non adhérent (rayer la mention inutile)

Nombre de personnes : ..... x 42 € (adhérent) = .....

..... x 52 € (non adhérent) = .....

TOTAL :

Bulletin à renvoyer le plus rapidement possible accompagné d'un chèque du montant de votre participation, établi à l'ordre de la SAHPL.

Renseignement : Claude CHRESTIEN - Tél. : 02 97 83 38 68 (heures de repas).

*NB : Seuls les bulletins accompagnés de leur règlement pourront être pris en compte et ceci dans la limite des places disponibles*

✂ .....

# SOCIETE D'ARCHEOLOGIE ET D'HISTOIRE DU PAYS DE LORIENT

Maison des Associations – 12 rue Colbert - 56100 LORIENT tél 0297646748

## BULLETIN D'INSCRIPTION

Dimanche 26 février 2012 – ROHAN et BREHAN (56580)

M. Mme. Mlle : ..... adhérent - non adhérent (rayer la mention inutile)

Nombre de personnes : ..... x 42 € (adhérent) = .....

..... x 52 € (non adhérent) = .....

TOTAL :

Bulletin à renvoyer le plus rapidement possible accompagné d'un chèque du montant de votre participation, établi à l'ordre de la SAHPL.

Renseignement : Claude CHRESTIEN - Tél. : 02 97 83 38 68 (heures de repas).

*NB : Seuls les bulletins accompagnés de leur règlement pourront être pris en compte et ceci dans la limite des places disponibles*

✂ .....

# SOCIETE D'ARCHEOLOGIE ET D'HISTOIRE DU PAYS DE LORIENT

Maison des Associations – 12 rue Colbert - 56100 LORIENT tél 0297646748

## BULLETIN D'INSCRIPTION

Dimanche 25 mars 2012 - LOCMARIAQUER (56740)

M. Mme. Mlle : ..... adhérent - non adhérent (rayer la mention inutile)

Nombre de personnes : ..... x 42 € (adhérent) = .....

..... x 52 € (non adhérent) = .....

TOTAL :

Bulletin à renvoyer le plus rapidement possible accompagné d'un chèque du montant de votre participation, établi à l'ordre de la SAHPL.

Renseignement : Claude CHRESTIEN - Tél. : 02 97 83 38 68 (heures de repas).

*NB : Seuls les bulletins accompagnés de leur règlement pourront être pris en compte et ceci dans la limite des places disponibles*

✂ .....

### Quelques conseils pratiques...

Afin de faciliter notre travail, nous vous prions de bien vouloir établir des chèques séparés pour l'adhésion à la SAHPL, d'une part, et pour des sorties d'autre part.

Veuillez également à ce que le nom porté sur le bulletin d'adhésion ou sur le bulletin d'inscription aux sorties corresponde bien au nom inscrit sur le chèque.

*Merci pour votre compréhension*